

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.45

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Sénas - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2015/2018 - Tranches 2017 et 2018 - Transfert de la compétence pluvial au profit de la
Métropole Aix-Marseille-Provence**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation:

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune de Sénas pour les tranches 2017 et 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, avec notamment la suppression de la tranche 2019 portant ainsi le contrat sur quatre ans au lieu des cinq ans initialement prévus, conformément à l'annexe 1. Ces modifications sont sans incidences financières sur l'économie générale du contrat.

- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune de Sénas, dans le cadre de l'opération "Aménagement clos et chemin de la Genestière" inscrite au contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

1 - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018 - Tranches 2017 et 2018

• MISE AUX NORMES PMR DES BATIMENTS

La commune souhaite réaliser une mise aux normes de ses bâtiments pour une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux concerneront la crèche, les locaux de la police municipale, le foyer Edmond Pons, l'hôtel de ville, les vestiaires et les tribunes du stade, la salle culturelle et sportive, la salle Frédéric Mistral et l'école Marcel Pagnol.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2017, est estimé à 255.295 €HT dont 190.097 €HT au titre de la tranche 2017. Ce projet bénéficie d'une aide de l'Etat de 51.059 € La subvention départementale pourrait être fixée à 153.177 € dont 114.058 € au titre de la tranche 2017.

- AMENAGEMENTS URBAINS

Aujourd'hui, la commune souhaite redonner à son centre ville une nouvelle dynamique et une esthétique digne d'une ville moderne.

Ces travaux concerneront les aménagements des voiries, trottoirs et zones de circulation réservées (piétons, vélos) ainsi que des stationnements, la réfection de l'éclairage public avec des mises aux normes et la pose de mâts d'éclairage de type LEDS et enfin l'aménagement des espaces verts.

Le coût global de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 318.138 €HT au titre de la tranche 2017. Ce projet ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale globale pourrait être fixée à 190.883 € au titre de la tranche 2017.

- EXTENSION DE LA CRECHE

En raison d'une augmentation démographique exponentielle due à de nombreux nouveaux programmes immobiliers en cours et à venir, la commune de Sénas souhaite engager des travaux d'agrandissement de sa crèche municipale pour accueillir une trentaine d'enfants avec une équipe de sept professionnels

Ce nouveau projet prévoit l'agrandissement des espaces intérieurs (salle d'éveil, espace repas, dortoirs et sanitaires) et des espaces d'accueil et de gestion pour une surface totale d'environ 395m². Les travaux portent également sur l'agrandissement des espaces extérieurs avec une surface totale de jardin de 8m² par enfant avec la mise en place d'un préau et des rangements pour les jeux extérieurs, pour une superficie d'environ 270 m².

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2017, est estimé à 922.878 €HT dont 738.302 €HT au titre de la tranche 2017. Ce projet bénéficie d'une aide de la CAF de 184.575 €. La subvention départementale pourrait être fixée à 553.727 € dont 442.981 € au titre de la tranche 2017.

- CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL

La commune souhaite réaliser un groupe scolaire de 14 classes dont 7 maternelles et 7 élémentaires d'une capacité maximale par classe de 30 élèves.

La construction de cette école répond aux objectifs suivants : créer sur le pôle Marcel Pagnol une école neuve qui permettra de se passer ainsi de l'utilisation de bâtiment modulaire et d'éviter une rénovation trop coûteuse de l'école actuelle.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 3.886.424 € HT dont 812.717 €HT au titre de la tranche 2017 et 3.073.707 €HT au titre de la tranche 2018. Ce projet ne bénéficie d'aucune autre aide financière. La subvention départementale pourrait être fixée à 2.331.854 € dont 487.630 € au titre de la tranche 2017 et 1.844.224 € au titre de la tranche 2018.

- CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE ET VESTIAIRES AU STADE (POLE SPORTIF)

La commune possède un bâtiment faisant office de vestiaires pour les stades de foot et de rugby qui s'avère obsolète, exigü et en très mauvais état. De plus, il est relativement éloigné de ces installations sportives ce qui n'est pas pratique pour les joueurs. Enfin, son système de chauffage et sa mauvaise isolation le rend très énergivore.

La commune souhaite donc construire un bâtiment neuf pour les nombreux adhérents sportifs ainsi que pour les manifestations sportives en général.

Le coût global de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 832.375 €HT au titre de la tranche 2017. Ce projet bénéficie d'une aide financière de la Fédération Française de Football de 40.000 € La subvention départementale pourrait être fixée à 499.425 € au titre de la tranche 2017.

- RENOVATION DE L'IMMEUBLE LE CHATELET AVEC AMENAGEMENT DU DOJO

De très nombreuses activités associatives culturelles et sportives s'exercent dans des locaux inappropriés que ce soit au regard des normes PMR ou de la vétusté voire de l'insalubrité.

L'intérêt d'un regroupement de ces activités dans un lieu moderne, adapté et accueillant a contraint la commune à envisager la réhabilitation de l'immeuble Le Châtelet, bâtiment construit sur les vestiges du châtelet du Marquis de Chevigné. La localisation de ces activités va contribuer à la dynamisation du centre village de par sa situation dans la ville ancienne.

Les travaux vont répondre à la problématique du dojo, actuellement situé dans un ancien moulin très vétuste. Par la suite, la restructuration des salles de gymnastique sera envisagée ainsi que l'aménagement de l'école de musique. Enfin, une salle de réception de 125 m² sera également créée.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 1.376.977 € HT dont 1.020.463 €HT au titre de la tranche 2017 et 356.514 €HT au titre de la tranche 2018. Ce projet bénéficie d'aide de la Région de 269.887 € La subvention départementale pourrait être fixée à 826.186 € dont 612.278 € au titre de la tranche 2017 et 213.908 € au titre de la tranche 2018.

- AMENAGEMENT D'UN LOCAL A ARCHIVES

La commune a souhaité mettre en œuvre des moyens afin d'améliorer les conditions de stockage des archives et en assurer la gestion de façon optimale.

Les travaux portent sur la protection contre les inondations, la régulation de la température de stockage (environ 20° C toute l'année), l'occultation de la lumière, la protection contre les incendies, Il est prévu également l'acquisition de deux armoires fortes.

Le coût global de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 32.692 €HT au titre de la tranche 2017. Ce projet ne bénéficie pas d'autre aide financière. La subvention départementale pourrait être fixée à 19.615 € au titre de la tranche 2017.

2 - Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence de l'opération "Aménagement clos et chemin de la Genestière" figurant dans le contrat départemental 2015/2018 de la commune de Sénas

Suite au transfert de la compétence "pluvial" au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1er janvier 2018, il convient d'opérer le transfert de subvention allouée pour une partie de l'opération d'aménagement des clos et chemin de la Genestière au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial conclu avec la commune de Sénas.

L'opération, prévue en 2016, représente pour la part "pluvial" une subvention de 37.655 € pour une dépense subventionnable de 62.759 €HT, conformément à l'annexe 2 du présent rapport.

Par ailleurs, le département ayant financé ces projets pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ces transferts, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière, pour les projets inscrits aux tranches annuelles déjà votées, conformément au détail figurant en annexe, afin de lui permettre de solliciter le versement des aides financières correspondantes.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense a déjà été imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2015-10127U, en application de la délibération n°179 du 11 décembre 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL